

A N N E X E I

CRITERES TECHNIQUES ETABLIS PAR L'INSTITUT COMLOMBIEN DU BIEN-ETRE FAMILIAL POUR LA SELECTION ET L'ATTRIBUTION D'ENFANTS MINEURS AUX CANDIDATS A L'ADOPTION :

La priorité sera donnée aux demandes de couples :

- Qui n'ont pas d'enfants,
- Qui ont déjà un enfant biologique ou adoptif et qui en souhaitent un autre,
- Qui acceptent d'adopter des frères et sœurs,
- Qui acceptent d'adopter des enfants de plus de 7 ans,
- Qui acceptent d'adopter un enfant qui a des difficultés physiques ou mentales.

Les couples ayant plusieurs enfants biologiques ou adoptifs ne sont pas prioritaires pour l'attribution d'un enfant sans particularité.

L'âge des demandeurs est un autre facteur fondamental pour l'attribution d'un enfant.

L'ICBF s'efforce de confier les enfants :

- **de 0 à 4 ans (jusqu'à 59 mois) à des parents de 25 à 45 ans,**
- **de 5 ans à 9 ans et 11 mois, ou 2 enfants dont l'aîné a entre 7 ans et 9 ans et 11 mois, à des parents de 46 à 50 ans.**

Il est recommandé de tenir compte de ces critères, lorsque les adoptants demandent à adopter un enfant, car si leur âge ne correspond pas à l'âge de l'enfant qu'ils souhaitent, leur requête risque fort de ne pas aboutir.

Tous les renseignements figurant dans leur demande seront vérifiés : s'ils ne réunissent pas toutes les conditions pour pouvoir adopter un enfant, leur demande sera rejetée.

La présentation du formulaire de demande d'adoption et des documents qui y sont joints, n'implique pas l'acceptation automatique des demandes par l'Institut Colombien du Bien-Etre Familial.